

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 13 octobre 2026 à 19 heures 00 sous la présidence de Monsieur Jean Louis GOURDON, Maire,

Présents : Patrice CAUDRON, Christian COQUEREL, Jean Louis GOURDON, Valérie ÉDÉ, Valérie MULTON, Nathalie LAPEYRE, Rodolphe GALMICHE, Christine GOBILLOT, Manuel JACQUES, Véronique KMIEC, Céline MOURET, Morgan BEAUDOIN, Anne CAÏTTE, Amélie PLESSIER, Rodrigue MARCQ.

Absent ayant donné procuration : Jocelyne BRASSEUR à Céline MOURET, Isabelle DUCHEMIN à Morgan BEAUDOIN, Luc MOUTIER à Christian COQUEREL

Absent excusé : Fabrice MILLIEN

Secrétaire de séance : Morgan BEAUDOIN

1 -APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 31 AOUT 2026

Le Conseil municipal à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention approuve le compte-rendu de la séance du 31 août 2026.

2- BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : DESHERBAGE D'OUVRAGES DE JANVIER A SEPTEMBRE 2026

Vu le Code du patrimoine notamment l'article L310-5 ;

Vue la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique notamment l'article 6 ;

« Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements qui relèvent du domaine privé mobilier de la personne publique propriétaire sont régulièrement renouvelées et actualisées. »

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fonds de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections des bibliothèques sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractive et de répondre aux besoins de la population, la bibliothèque municipale de TRACY-LE-MONT a fait l'objet d'un tri, qui s'est effectué en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires d'un même document
- La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 10 ans minimum)
- Le manque de places pour classer les documents
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- La valeur littéraire ou documentaire

Ainsi, 2278 documents sont candidats au désherbage parmi lesquels des romans adultes, des BD adultes, des documentaires adultes, des BD adolescents, des albums jeunesse, des BD jeunesse, des romans jeunesse, des documentaires jeunesse et des périodiques jeunesse.

Ces documents pourront être proposés à la ressourcerie l'Anthurium qui se chargera de les distribuer vers différents points de vente, pour cela il faut qu'une convention de don soit signée avec cette association, donnés à titre gratuit aux écoles en priorisant les écoles du secteur, à d'autres bibliothèques ou à toute association qui voudrait les reprendre ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Le Conseil municipal, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

AUTORISE, dans le cadre du programme de désherbage, les agents de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- Supprimer les documents de la base bibliographique informatisée
- Apposer le tampon « pilon »
- Barrer le code barre sur la couverture, barrer le tampon de la bibliothèque et le numéro d'inventaire sur la page de garde
- Retirer les fiches et recycler les fiches des documents.

DONNE son accord pour que ces documents soient, selon leur état :

- Cédés à titre gratuit à des écoles en priorisant les écoles du secteur, à d'autres bibliothèques ou des associations
- Cédés à titre gratuit à la ressourcerie l'Anthurium
- Détruits, si possible valorisés comme papier à recycler.

3-APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SPL ADTO SAO POUR L'ANNEE 2025

La commune de TRACY LE MONT est actionnaire de la SPL INGE'OISE (anciennement ADTO-SAO).

Pour rappel, le représentant de la Commune désigné au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires ou directement au sein du conseil d'administration est M. GOURDON Jean Louis le représentant de la collectivité désigné au sein de l'assemblée générale des actionnaires est M. GOURDON Jean Louis.

Conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, « *les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au sein du conseil d'administration des sociétés publiques locales.*

Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux.

Il est donc demandé au Conseil municipal,

- d'approuver le rapport de l'élu à la collectivité pour l'année 2025 de la SPL INGE'OISE (anciennement ADTO-SAO).
- de donner quitus au représentant de la collectivité pour l'année 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR ENTENDU LE REPRESENTANT SUR SON RAPPORT ET APRES DEBAT à :

12 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions (Mme Multon, Mme Caïtte, M. Beaudoin, Mme Duchemin, Mme Plessier, Mme Gobillot).

- **APPROUVE** le rapport de l'élu à la collectivité pour l'année 2025 de la SPL INGE'OISE (anciennement ADTO-SAO).

- **DONNE** quitus au représentant de la Collectivité pour l'année 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération.

4-PRISE D'ACTE ET DEBAT SUR LE RAPPORT D'ACTIONS DE LA SPL ADTO-SAO DEVENUE INGE'OISE A LA SUITE DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DES HAUTS DE FRANCE

Le Rapporteur (votre représentant auprès de notre SPL) expose :

Conformément à l'article L. 243-9-1 du Code des juridictions financières, les Entreprises Publiques Locales ayant fait l'objet d'un contrôle par une Chambre régionale des comptes (CRC) doivent réaliser un rapport présentant les actions entreprises à la suite des observations de la juridiction financière.

Ce rapport, après avoir été présenté à l'organe collégial de la SPL **ADTO-SAO devenue INGE'OISE** le **20 mai 2026** doit être obligatoirement transmis à l'ensemble des collectivités et groupements actionnaires. La loi impose que ce rapport soit soumis à l'assemblée délibérante de chaque actionnaire afin d'y faire l'objet d'un débat.

La commune de TRACY LE MONT en sa qualité d'actionnaire de la SPL **ADTO-SAO devenue INGE'OISE** a reçu notification de ce rapport d'actions, annexé à la présente note.

Ce rapport détaille les mesures correctives et les engagements pris par la SPL pour répondre aux observations de la CRC concernant le contrôle portant sur les années de 2018 à 2022/2023

dont les éléments relevés étaient :

- **1 rappel au droit** : modifier l'objet social – fait – nouvel objet social approuvé en AGO le 10 février 2026
- **5 recommandations** :
 - faire plus de réunions avec les actionnaires : 1 réunion mini en plus /an
 - préciser les conventions de mandat : les nouvelles conventions sont à approuver lors du présent conseil
 - mettre en place un plan d'affaires : le premier plan d'affaires de la société a été approuvé le 28 novembre 2025, il fera l'objet d'une première évaluation en fin d'année
 - présenter en CA une analyse financière plus adaptée à son activité et présenter un budget prévisionnel à voter par ce dernier : mis en place dès 2025 sur l'exercice 2024
 - Présenter au CA une étude sur l'équilibre financier des opérations et fixer un niveau de prix pertinents : partiellement réalisé avec la nouvelle grille tarifaire, suivi à poursuivre avec un groupe de travail à nommer.

Il est ainsi demandé aux membres de l'assemblée délibérante de prendre acte de la communication de ce rapport précisant les actions correctives ou actions mises en œuvre pour répondre aux attentes de la CRC et de procéder au débat requis par la loi.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son Rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des juridictions financières, et notamment son article L. 243-9-1,

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant la SPL **ADTO-SAO devenue INGE'OISE**

Vu le rapport d'actions de la SPL **ADTO-SAO devenue INGE'OISE** transmis à la collectivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à : 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **CONSTATE** qu'un débat a eu lieu au sein de l'assemblée délibérante sur le rapport exposant les actions entreprises par la SPL ADTO-SAO devenue INGE'OISE à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes.
- **PREND ACTE** du rapport d'actions de la SPL ADTO-SAO devenue INGE'OISE joint en annexe.
- **CHARGE Monsieur le Maire** de transmettre la présente délibération à la SPL INGE'OISE afin que cette dernière puisse justifier du respect de la procédure auprès de la CRC.

5-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION L'ANTHURIUM

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2311-7 ;

VU la demande de subvention présentée par l'association « L'Anthurium » ;

VU les pièces justificatives produites à l'appui de cette demande ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de la subvention sollicitée ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après vote par :

- **7 voix contre** (Mme Mouret, Mme Brasseur, M. Beaudoin, Mme Duchemin, Mme Caïtte, Mme Kmiec, Mme Plessier)
 - **6 voix pour**
 - **5 abstentions** (Mme Multon, M. Jacques, M. Galmiche, M. Marcq, Mme Lapeyre)
- **DÉCIDE** de ne pas attribuer la subvention sollicitée par l'association « L'Anthurium »
 - **DIT** que la présente décision sera notifiée à l'association concernée.
 - **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

6-VOYAGE DES AINES 2027

Le Conseil municipal de Tracy le Mont,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences du conseil municipal ;

Considérant que la commune souhaite favoriser le lien social, les échanges intergénérationnels et le bien-être des personnes âgées résidant sur son territoire ;

Considérant la possibilité d'organiser en 2027 un voyage à destination des aînés de la commune ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de l'organisation de ce séjour et d'en définir les modalités générales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à :

18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le principe de l'organisation d'un voyage à destination des aînés (administrés de 65 ans et +) de la commune au cours de l'année 2027

D'autoriser la commission « Fêtes et Cérémonies » à travailler sur le projet.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire et la commission « Fêtes et cérémonies » à effectuer toutes les démarches nécessaires à la préparation de ce voyage, notamment la consultation des prestataires et la demande de devis, dans la limite des crédits budgétaires qui seront votés à cet effet.

Article 3 :

De préciser que l'organisation définitive du voyage sera arrêtée sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget communal 2027 et de la validation des conditions définitives du séjour.

Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DIVERS

-Cinéma en plein air : Ciné rural propose une séance de cinéma en plein air.

L'ACST qui s'occupe pour la commune du cinéma ne souhaite pas prendre en charge cette activité compte-tenu du coût (600 €).

Le choix revient donc au conseil municipal de décider si la commune souhaite l'organiser elle-même.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas accepter l'animation de cinéma en plein air pour 2027.

-Contes bibliothèque :

Un conte est organisé le samedi 21 novembre 2026 à la salle Victor de l'Aigle.

Une demande d'aide organisationnelle est faite aux conseillers pour l'installation des chaises, pour l'accueil du public, et pour servir le goûter.

Certains conseillers se rendront disponibles pour aider.

-Feux tricolores intelligents :

Monsieur le maire à rendez-vous lundi avec le SE60 concernant un projet d'installation de feux tricolores intelligents. L'objectif de cette rencontre est de savoir s'il serait possible d'obtenir une subvention pour l'achat de ce type d'équipement.

-Travaux :

***Logement Loonen :**

Des travaux sont à prévoir dans le logement place Loonen appartenant à la commune, afin de pouvoir le remettre en location. Monsieur le Maire est en attente de recevoir des devis.

-Voirie :

***Ralentisseurs souples :** demande de devis en cours, et recherche d'éventuelles subventions.

***Réalisation d'un trottoir** allant de la cense à Hangest : Devis en cours

***Aménagement d'un trottoir** rue de Choisy pour aller à la Folie. (Voir utilité en commission travaux)

Le conseil municipal demande également qu'un devis soit réalisé pour la réfection du trottoir allant du bas de l'école maternelle vers la salle Jules Ferry. En effet ce trottoir est emprunté par les enfants très régulièrement et il est assez dangereux.

-Repas des aînés : Belle journée conviviale avec les aînés et le conseil municipal.
Le budget global de cette journée est d'environ 5900euros.

-Association APTE :

Monsieur le Maire présente rapidement une nouvelle association qui s'est installée sur la commune. Cette association a pour but de prendre en charge des pompiers, des policiers ou des gendarmes ayant vécu des traumatismes dans leurs parcours professionnels.
Cette association a pour projet le rachat du centre Léopold Bellan de Tracy le Mont d'ici 2030.

-Réunion 27/10 Zérophyto à la CCLO : Le Maire se rendra à cette réunion avec M. Coquerel.

-Décharge : Des sondes pour capter les odeurs de décharge ont été installées à l'école du Moulin, place Loonen, à Bernanval, mais également à Tracy le val et à Carlepont. Un relevé est effectué chaque semaine sur une période test d'un mois.

-Conseil municipal junior :

Suite à la réunion du conseil municipal junior (CMJ) du 10/10/2026, Mme Multon annonce les projets des jeunes élus et demande l'avis du conseil municipal sur les différentes demandes.

Demandes soumises par le CMJ :

- 1/autorisation de faire une balade photo avec les lutins farceurs dans les bâtiments communaux, dans les espaces publics, chez les commerçants etc.
- 2/ autorisation de créer une boîte aux lettres du père Noël.
- 3/Proposer aux habitants un concours de boîte aux lettres décorées
- 4/Avoir à disposition deux sapins pour pouvoir les décorer (Un dans la cour de la mairie et l'autre dans le rond central place Loonen.)

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à toutes ces initiatives du CMJ, pour embellir notre village lors des fêtes de Noël.

- Personnel communal :

Depuis mi-août, les employés techniques ne sont plus que 3 au lieu de 4.
M. Beaudoin demande au conseil municipal de réfléchir sur le fait de ne conserver que 3 agents et de faire appel à des sociétés extérieures au besoin pour certaines tâches difficilement réalisables par les agents techniques (par exemple le nettoyage des caniveaux ou l'embellissement et l'entretien des parterres de fleurs).
Le conseil municipal semble plutôt favorable à cette proposition si le coût n'est pas supérieur.

-Cimetière : M. le Maire évoque l'urgence de réaliser de nouveaux emplacements dans le cimetière. Des devis sont actuellement demandés pour la création de nouvelles cases de columbarium.

-Environnement, embellissement, tourisme :

La commission « Environnement /Tourisme » s'est réunie le 8/10/2026.

Elle a déjà travaillé sur des sujets très importants et attendus par les habitants.

Elle demande l'approbation du conseil municipal pour chaque sujet, afin de continuer son travail.

Concernant **le cimetière**, pour donner suite au constat sévère du manque d'entretien du cimetière, nous avons contacté l'entreprise qui en actuellement la charge et nous avons revu avec elle les points qui n'allait pas.

Un grand nettoyage a été réalisé sur les mois de septembre et octobre.

Le contrat actuel s'élève à : 6000€ par an pour 10 passages (17h00 par mois).

Pour 2027, cette même entreprise nous fait une proposition bien supérieure (augmentation de 140% / +8400€ soit un total de 14400 euros annuel.

Des devis comparatifs ont été effectués avec d'autres entreprises pour l'année 2027 :

1/ 14400.00 € pour 12 passages par an

2/ 13200.00 € pour 24 passages par an

3/ 1799.84 € pour 10 passages par an, à ce prix-là, nous pouvons même voir pour envisager deux passages par mois.

Le conseil municipal approuve et demande la signature du devis de 1799.84 € afin qu'il soit effectif en janvier 2027.

Concernant **les caniveaux**, deux devis ont été effectués pour 9 kms :

Un premier s'élève à 2300€ et un second à 7200€.

Le Conseil municipal approuve et demande la signature du devis de 2300€. Il sera demandé à l'entreprise d'effectuer rapidement les travaux.

Concernant **l'embellissement des parterres** du carrefour des tilleuls et la rue de Bailly, des devis ont également été demandés.

A ce jour nous en avons déjà 2, il nous en manque un 3^{ème}.

Le 1^{er} s'élève à 18 370€ et le second à 22 000€.

Le conseil municipal approuve et demande l'étude des devis à la commission pour l'embellissement des parterres du carrefour des Tilleuls et de la rue de Bailly et que celui-ci soit à l'ordre du jour du prochain conseil.

Concernant les **carrières**, site naturel de la commune, il est devenu par l'histoire un site historique de la guerre 14/18 d'où « TRACY LE MONT VILLAGE MEMOIRE ».

Appelées aussi la Maison du Garde, elles font parties du circuit pédestre touristique 14/18.

Elles ne sont plus accessibles au public suite à un éboulement interne en 2019.

Elles sont visibles sur le circuit par le haut.

Elles sont entièrement clôturées par une partie de clôtures en panneaux rigides métalliques et par une partie faite en grillage simple.

Fréquemment des personnes coupent et abîment les grillages pour entrer sur le site.

Problèmes de responsabilités pour la commune. (Arrêté pris, affichage fait).

Problèmes de sécurisation du site.

Pour le nettoyage du site nous avons actuellement 3 devis :

Un premier de 19200€, un second de 16000€ puis un troisième de 4208.77€.

Le conseil municipal approuve le besoin de faire nettoyer les carrières par une entreprise.

L'installation de nouveaux panneaux rigides pour la clôture sera effectuée par les employés communaux.

Concernant le **circuit 14/18**, il en ressort que ce parcours de randonnées pédestres de notre village mémoire 14/18 n'est pas suffisamment entretenu.

La commission propose d'organiser des actions citoyennes de nettoyage avec les habitants de la commune.

Le parcours ayant été inauguré en 2010, les silhouettes se sont depuis détériorées et il faudrait songer à les refaire ou à les remplacer.

Coût estimatif selon des devis d'artistes peintres :

Nous avons un premier devis de 13797.85€ pour 8 figurines et un second devis de 3919.56 € pour 7 figurines.

Le balisage et les panneaux d'informations sont également à refaire.

Mme Multon a une réunion vendredi à la CCLO concernant les objectifs touristiques des offices de tourisme Pierrefonds et Compiègne, à voir si le circuit, le nettoyage de la maison du Garde peuvent bénéficier d'une aide financière.

Le conseil municipal approuve l'étude par la commission des devis pour la réfection du sentier 14/18 de Tracy le Mont.

- Cérémonie du 11 novembre :

La commission « Fêtes et cérémonie » propose de changer le déroulement de la cérémonie afin de faciliter l'organisation.

Attention, cette année nous commencerons la cérémonie à la Nécropole du cimetière militaire.

Le programme vous sera transmis dans les convocations.

Mme Multon en profite pour rappeler aux élus que leur présence aux cérémonies officielles est souhaitable lorsqu'ils sont présents sur la commune ce jour-là.

-Noël :

Le conseil municipal et le conseil municipal junior vont travailler sur la réalisation d'objets de Noël en bois.

Ils seront disposés sur la commune au moins un mois avant Noël pour pouvoir en profiter.

-Tr@cythèque:

Les bibliothécaires proposent d'organiser des ateliers et des animations à la bibliothèque :

*Mercredi 28 octobre : projet Halloween

*Mercredi 23 décembre : Projet Noël

*Nuit de la lecture : Samedi 23 janvier 2027

*Cabaret d'improvisation théâtrale : Samedi 13 février 2027

*Kermesse de l'hiver : mercredi 24 février

*D'octobre à février : Création d'un Kid's club / Création d'une heure avec bébé / Création d'un espace convivial / Création d'un book club adulte / Inauguration d'un espace 0-3 ans.

M. Beaudoin se propose d'envoyer les éléments complets à tous les conseillers municipaux.

-Réunions du conseil municipal :

Il est décidé d'un commun accord que le conseil municipal se réunira dorénavant tous les 1ers mardis du mois à 19h00, soit pour réunion de travail, soit au besoin pour effectuer un conseil municipal.

-Problème de stationnement : M. Coquerel signale un problème de stationnement à l'intersection de la rue du Point du Jour et de la rue Pillet Will.

-Poubelle rue du Bois :

M. Jacques indique qu'il conviendrait de déplacer la poubelle bi-tris qui est installée à côté du parc de jeux.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant intervenir, le Maire déclare la séance close à 22h01.

Tracy le Mont, le 15 octobre 2026

**Le Maire,
Jean Louis GOURDON**

**Le Secrétaire de séance
Morgan BEAUDOIN**

